

*Certifié conforme
à l'original
[Signature]*

9635

[Signature]

ALTI - FRANGUI
Société Anonyme au capital de 250 000 francs
Siège social : 526 av Emile Fabre
83000 TOULON
RCS : TOULON B 338 156 946 (86 B 436)

11 DEC. 1998

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit
et le vingt quatre octobre à quinze heures

Les actionnaires se sont réunis au siège social de la société en Assemblée générale ordinaire sur la convocation du Conseil d'Administration par lettre recommandée ou remise contre décharge à tous les actionnaires .

Les membres de l'Assemblée ont signé la feuille de présence en entrant en séance .

L'Assemblée est présidée par Monsieur BESSUDO Albert , Président du Conseil d'Administration .

Monsieur REINAUD Jean et Monsieur BESSUDO Guillaume , les deux actionnaires présents et acceptant ; représentant le plus grand nombre de voix sont appelés aux fonctions de scrutateurs .

Le Bureau désigne pour secrétaire Monsieur REINAUD Jean .

La feuille de présence est arrêtée et certifiée par le bureau qui constate que les actionnaires présents possèdent plus de la moitié des actions formant le capital ; l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer .

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts
- la copie de la lettre de convocation adressée à chacun des actionnaires
- la copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes
- la feuille de présence
- le projet des résolutions qui sont proposées à l'assemblée .

Le Président fait observer à l'assemblée que tous les documents légaux et réglementaires ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social conformément aux dispositions légales .

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration .

Le président rappelle l'ordre du jour :

Désignation d'un administrateur en remplacement de Mademoiselle COTTE Annick démissionnaire .

* 39

Le Président précise qu'il a contacté les associés de la société à l'effet de pourvoir à ce remplacement, à l'issue de cette consultation seul Monsieur BESSUDO Guillaume s'est porté candidat au poste d'administrateur.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole le Président met successivement aux voix les résolutions de l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale nomme Monsieur BESSUDO Guillaume administrateur de la société en remplacement de Mademoiselle COTTE Annick et pour la durée du mandat restant à courir.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - PUBLICITE

L'assemblée confie tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales et administratives.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et n'ayant pas de questions diverses la séance est levée à quinze heures trente et le présent procès-verbal est signé par les membres du bureau.

Les scrutateurs
REINAUD J.

Le Président
BESSUDO A.

Le secrétaire
REINAUD J.

BESSUDO G.